



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitalière, **FPSH**

Docteur Michel Dru
Président

Docteur Nicole Smolski
Vice-Présidente

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 30 MAI 2008 MODIFICATION DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL : VERS UNE EUROGREVE

Le SNPHAR a pris connaissance de la proposition slovène de modification de la Directive Européenne sur le temps de travail, qui sera discutée à la réunion du Conseil de l'Union Européenne du 9 juin 2008.

Le SNPHAR rappelle son opposition ferme à toute révision qui porterait atteinte aux conditions d'exercice des médecins hospitaliers, et particulièrement à ceux qui participent à la permanence des soins. **L'introduction de temps médical inactif pendant les gardes, non inclus dans le temps de travail, qui conduit à une suppression ou à un report du repos de sécurité et le passage du temps de travail hebdomadaire maximum de 48 heures à 60 ou 65 heures, est un casus belli européen.**

Quelle qualité et sécurité des soins pour les malades qui seront de nouveau livrés à des médecins harassés par une nuit de garde qui enchaîneront le lendemain sur une journée de travail ? Les études scientifiques montrent que la performance psychomotrice d'un individu après 24 heures de veille est la même que celle d'un individu avec une alcoolémie à 1 g/l !!!! **Toutes les recommandations de prévention routière sont donc caduques quand il s'agit de la santé, celle des patients comme celle des médecins ?**

L'ensemble des syndicats médicaux de la communauté européenne prépare une **euro-grève : après les pêcheurs et les routiers, pourquoi pas les médecins ?**

Le SNPHAR, seul syndicat médical hospitalier référencé depuis 2004 par la Commission des Communautés Européennes, exige de nos dirigeants français un engagement ferme qu'en aucun cas, ces modifications de la directive européenne ne seront transposées dans le droit français, comme s'y étaient engagés Jean-François Mattéi, Philippe Douste-Blazy et Gérard Larcher, alors ministres de la République.

Dr Michel Dru
Président

Dr Nicole Smolski
Vice-Président

SAMU 94
Hôpital Henri Mondor
51 Av. de Lattre de Tassigny
94010 Créteil Cedex
tél. 01 45 71 95 00
✉ michel.dru@snphar.fr

Service d'Anesthésie Réanimation
Chirurgicale
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
tél. 04 72 07 10 17
✉ nicole.smolski@snphar.fr